

## APPEL D'OFFRE

Termes des références pour le recrutement d'une assistance technique destinée à l'implémentation des services de capacitation et accompagnement technique afin de promouvoir l'implémentation de l'Agenda 2030 dans le cadre du projet *Appui à l'autonomie économique des femmes à travers la planification stratégique locale et la numérisation commerciale dans le secteur de l'économie sociale et solidaire à Tanger Tétouan Al-Hoceima financé* par la Députation de Cadix et FAMSÍ, et porté par le FAMSÍ, en partenariat avec la Fédération ANMAR

### Résumé Termes de Référence -prolongation délai présentation offres:

Date limite de réception des offres : **15/09/ 2021 avant 15.00 heures de l'Espagne**

Date début du service : **après signature du contrat**

Date limite d'exécution du service : **31/12/2021**

Montant : **75.000 MAD TTC.**

Le dossier d'appel d'offre doit comprendre les pièces suivantes :

- **Note méthodologique.**
- **CV des personnes expertes.**
- **Références du bureau d'études**
- **Offre financière.**

Marqué dans le courrier

Sujet de l'Offre : **AT. Capacitation et Accompagnement ODD5 ET ODD8 -Maroc**

Les devis doivent être communiqués à l'adresse E-mail :  
[contrataciones@andaluciasolidaria.org](mailto:contrataciones@andaluciasolidaria.org)

Séville, 3/09/2021

## 1. CONTEXTE

Le projet « **Appui à l'autonomie économique des femmes à travers la planification stratégique locale et la numérisation commerciale dans le secteur de l'économie sociale et solidaire à Tanger Tétouan Al-Hoceima** », est financé par la Députation de Cadix et par le FAMSÍ, , et porté par le FAMSÍ en partenariat avec la Fédération ANMAR.

L'objectif général du projet vise à *Améliorer l'autonomie économique des femmes de la région de Tanger Tétouan Al-Hoceima.*

A cet effet, le projet compte améliorer l'autonomisation économique des femmes à travers la planification territoriale des communes liée à l'Agenda 2030 (ODD5 et ODD8) et aux processus de digitalisation commerciale des produits des coopératives de femmes (Objectif Spécifique), tout en mettant en place une série d'activités regroupées en trois axes séparés cités ci-après :

**Axe 1.** Un premier axe orienté vers la planification stratégique des communes avec approche genre. Le projet envisage la localisation des ODD5 et ODD8 aux moins dans deux communes membres de la Fédération ANMAR (Larache et Al-Hoceima).

**ODD5 :** *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*

**ODD8 :** *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*

**Axe 2.** Un deuxième axe focalisé sur la formation et accompagnement des coopératives féminines dans un processus de digitalisation commerciale.

**Axe 3.** Un troisième axe autour de l'échange d'expériences et savoir-faire entre des coopératives de l'Andalousie et le nord du Maroc.

Pour atteindre les objectifs, le FAMSÍ et la Fédération ANMAR ont signé une Convention Spécifique pour l'exécution et suivi de cette initiative. Dans ce cadre, il est prévu de recruter une **Assistance Technique pour la formation et accompagnement dans le processus d'identification et de localisation des ODD5 et ODD8.**

## 2. OBJECTIF DE LA PRESTATION

Former et accompagner les deux communes ciblées de la région de Tanger Tétouan Al-Hoceima et leurs équipes techniques communales afin d'identifier et de localiser les ODD5 et ODD8 dans leurs territoires et les inclure dans le prochain Plan d'Action Communale -PAC- à réaliser à chaque commune. *L'objet de cette activité est de renforcer à travers la planification territoriale l'égalité entre les sexes. L'exercice envisage la localisation de l'ODD5 ainsi que l'ODD8 au niveau communale; par rapport à ce dernière ODD plus concrètement dans ce qui concerne les femmes.*

## 3. DEROULEMENT ET COMMUNES CIBLES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

### Déroulement :

- L'assistance technique se déroulera dans **2 communes** de la région de **Tanger Tétouan Al-Hoceima**; les communes de **Al-Hoceima** et **Larache**
- Les deux communes ciblées sont membres de la Fédération ANMAR des Collectivités Locales du Nord du Maroc et l'Andalousie et leurs Instances d'Équité, Égalité des Chances et Approche Genre -IEECAG- sont opérationnelles et actives.
- Identifier et localiser **l'ODD5 et le ODD8 à chaque commune** afin de, à l'avenir, les introduire dans le prochain Plan d'Action Communale -PAC-.
- La localisation et identification des ODD5 et ODD8 se déroulera au moins à travers de :

**a. La réalisation d'au moins 4 ateliers EN LIGNE.** Ces ateliers s'adresseront notamment aux fonctionnaires de l'Équipe Technique Communale des communes de Larache et Al-Hoceima ainsi qu'aux IEECAGs, le secteur associatif, les coopératives féminines, le secteur privé, les chambres. Les ateliers EN LIGNE envisageront les suivants thématiques de formation :

- I. Le processus de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Étapes et ressources ;
- II. La planification stratégique, la base du processus de localisation des ODD;
- III. Outils de planification, d'alignement et de localisation ;
- IV. Systèmes de suivi et d'évaluation.

- b. La réalisation d'au moins 2 ateliers présentiels par commune, à Larache et à Al-Hoceima.** Les ateliers présentiels seront organisés avec l'ensemble de chaque commune et l'IEECAG et auront un caractère formatif mais aussi de récupération des données et d'implication de tous les départements de la commune dans le processus d'identification et localisation, et planification. Les ateliers seront aussi intégré par le secteur associatif de la ville, le secteur privé, l'IEECAG, les coopératives féminines, etc.
- c. La réalisation d'au moins 2 ateliers EN LIGNE.** Ces ateliers s'adresseront notamment aux élus et élues de Larache et Al-Hoceima. Les ateliers EN LIGNE envisageront les suivants thématiques de formation :
- V. Le processus de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Étapes et ressources ;
  - VI. La planification stratégique, la base du processus de localisation des ODD;
  - VII. Outils de planification, d'alignement et de localisation ;
  - VIII. Systèmes de suivi et d'évaluation.

*(La réalisation de ces atelier sera conditionné par la formation des gouvernement locaux après les élections municipales de septembre 2021)*

- d. L'accompagnement des communes de Larache et Al-Hoceima** afin de localiser les ODD5 et ODD8 et générer des stratégies pour atteindre l'Agenda 2030. L'objectif est d'accompagner les équipes techniques des communes de Larache et Al-Hoceima dans le processus de localisation des ODD dans leur champ d'action. Il s'agit de participer aux groupes de travail créés à cet effet, de répondre à leurs questions, d'orienter leurs stratégies et d'apporter une assistance technique à leurs besoins tout au long du processus. Les coopératives, les chambres, le secteur privé et le secteur associatif de chaque ville participera activement dans la localisation des ODD5 et ODD8 à la ville.
- e. La systématisation des résultats et justification finale.** L'assistance technique devra donner des mécanismes de localisation et suivi des indicateurs ODD aux équipes techniques communaux. L'assistance technique aidera à identifier les ODD5 et ODD8 au niveau local et à systématiser toute la récupération des informations. Finalement, l'assistance technique est censée de rapporter tout l'activité réalisée de formation et accompagnement en montrant les résultats obtenues.

## **Bénéficiaires de la formation :**

Les bénéficiaires directes de l'assistance technique seront les communes de Larache et Al-Hoceima à la région de Tanger Tétouan Al-Hoceima. Plus concrètement les Équipes Techniques Communales de Larache et Al-Hoceima, responsables de la révision des PAC, les élus et élues, les Instances d'Équité, Égalité des Chances et Approche Genre -IEECAG de deux communes, les coopératives de femmes, les chambres, les associations d'entrepreneurs et le secteur privé.

## **4. OBLIGATIONS DE FAMSÍ ET DU PRESTATAIRE**

### **Obligations du FAMSÍ :**

Pour le bon déroulement de l'action, le FAMSÍ s'engagera à :

- Mobiliser l'expertise andalouse en genre et planification ( Agenda 2030);
- Régler la prestation.

### **Obligations du prestataire de services :**

Pour mener à bien l'assistance technique, le prestataire de services est appelé à travailler en concertation avec les partenaires du projet, en s'engageant à :

- Respecter les orientations et objectifs pédagogiques et méthodologiques tracés pour l'accompagnement programmé et le Comité de Pilotage ;
- Adapter la démarche et le contexte de l'activité aux attentes des participants et des communes ;
- Remettre à la coordination du projet un document de base (note méthodologique détaillée) avant la date du déroulement des actions d'accompagnement. Ce document doit contenir les objectifs, la méthodologie, le contenu détaillé et le déroulement. Ledit document sera revu et validé par le comité du Projet ;
- Développer à partir des outils méthodologiques qui lui seront transmis ses propres moyens et supports pédagogiques nécessaires pour le bon déroulement de l'action;
- Accepter la présence du comité responsable de l'accompagnement ou son délégué pour suivre les actions programmées tout en ayant le droit d'intervenir à chaque fois qu'il juge nécessaire et d'apporter les ajustements nécessaires au programme si les objectifs;
- Accepter la présence des personnes ressources expertes du FAMSÍ en planification locale et égalité.

## 5. QUALIFICATION DE L'ÉQUIPE DES ANIMATEURS ET/OU ANIMATRICES

- Expérience souhaitable dans la planification territoriale sensible au genre ;
- Expérience dans la planification territorial par rapport à l'agenda 2030 ;
- Expérience dans la formation en matière de genre et égalité ;
- Expérience dans l'implémentation des programmes et projets d'économie et emploi avec approche genre et programmes d'égalité;
- Connaissance de la gouvernance locale et la participation citoyenne ;
- Excellente maîtrise de l'arabe et le français ;
- Avoir un siège au Maroc.

Le bureau d'étude doit joindre à son offre le(s) CV et diplôme(s) de(s) intervenant(s) qui deviennent contractuels vis-à-vis du FAMSÍ ainsi qu'une note méthodologique synthétique

L'évaluation des offres sera fait selon la suivante grille :

Concept	Habilitant/Non habilitant	Tranche de ponctuation (100%)
Expérience souhaitable dans la planification territoriale avec approche genre	-	10%
Expérience dans la planification territorial par rapport à l'agenda 2030	-	30%
Expérience dans l'implémentation des programmes et projets d'économie et emploi avec approche genre et programmes d'égalité;	-	30%
Connaissance de la gouvernance locale et la participation citoyenne	-	10%
Excellente maîtrise de l'arabe et le français	Habilitant/Non habilitant	-
Avoir un siège au Maroc (Des équipes mixte -Maroc-hors	Habilitant/Non habilitant	-

Maroc- pourront être proposés)		
Offre économique	-	20%

## 6. DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La prestation commencera le jour après la signature du contrat.

La date de finalisation de la prestation de service est le **31 décembre de 2021**.

## 7. REMUNERATION DES PRESTATIONS

La prestation couvre à la fois :

- Les frais d'animation et de montage pédagogique ;
- Les déplacements, hébergement et restauration ;
- La documentation aux participants ;

Livrables de la prestation de services :

Une note méthodologique détaillée;

Le programme des actions de travail avec les communes ciblées (ateliers);

Les contenus et les supports utilisés pour les ateliers, incluant les supports projetés ;

Le rapport final de l'accompagnement intégrant des recommandations pour les actions futures d'accompagnement au niveau communal, la localisation des ODD5 et ODD, le système de suivi et évaluation, etc.

## 8. MODALITE DE RÉGLEMENT

FAMSI établira un contrat de prestation de services pour l'exécution des tâches précisées juste après la sélection des offres.

L'enveloppe financière attribuée à cette assistance technique est de **75.000 MAD (TTC)**.

## 9. ACCEPTATION DES CONDITIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation des présentes conditions générales, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables (VOIR et SIGNER ANNEXE I/ANEJO I)

### ANEXO I. CERTIFICADOS/DECLARACIONES JURADAS

D/Dña ..... con DNI/NIF.....como  
representante de la Entidad..... con  
CIF.....

DECLARA BAJO SU RESPONSABILIDAD: (señale lo que proceda)

Que la Entidad que represento goza de capacidad técnica y de gestión económica suficientes para la ejecución del correspondiente proyecto.

Que la Entidad que represento se encuentra de alta e inscrita en el epígrafe correspondiente en el Impuesto de Actividades Económicas y al corriente de su pago.

Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones tributarias, aportando certificado expedido por la Agencia Tributaria.

Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones con la Seguridad Social, aportando certificado expedido por la Tesorería General de la Seguridad Social.

Que la Entidad que represento no está incurso en ninguna de las prohibiciones para ser persona beneficiaria, de conformidad con lo establecido en el artículo 13 de la Ley 38/2003, de 17 de noviembre, General de Subvenciones y con lo establecido en el artículo 2 de la presente Orden.

Que la Entidad que represento se somete a la jurisdicción de los juzgados y tribunales de cualquier orden, para todas las incidencias que de modo directo o indirecto pudieran surgir del contrato, con renuncia, en su caso, al propio fuero jurisdiccional que pudiera corresponder.

El/la abajo firmante DECLARA, de aceptación incondicionada y acatamiento del presente documento sin salvedad alguna, así como la exactitud y veracidad de todos los documentos presentados y de que cumplan todas y cada una de las condiciones para la contratación.

En Sevilla, a ..... de ..... de 2021.

Firma